Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du Vendredi 14 Juin 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du restaurant du Palais des Congrès de Micropolis à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 2.1.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Michel LOYAT, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, M. Yves MAURICE, M. Michel JASSEY, M. Gilles ORY

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Yoran DELARUE, M. Anthony POULIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. Dominique SCHAUSS

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE, Y. DELARUE, A. POULIN, M. ZEHAF

Mandataires : F. TAILLARD, M. DONEY, F. PRESSE, M. LOYAT

Délibération n°2019/004767
Rapport n°6.2 - Subvention au Festival de Caves

Subvention au Festival de Caves

Rapporteur : Pascal CURIE, Vice-Président
Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Coopérations Suisse »	Montant prévu au BP 2019 : 48 300 € Montant de l'opération : 6 000 €

Résumé :
Le Festival de caves développe à partir de 2019, grâce aux contacts noués entre le Grand Besançon et la Ville de Lausanne, un partenariat avec le Théâtre 2.21 et La compagnie heureuse de Lausanne. Cette coopération, qui est envisagée sur trois ans, se traduit dès cette année par quatre représentations de La compagnie heureuse à Besançon en mai puis quatre représentations à Lausanne en octobre. Par ailleurs, la coopération avec une compagnie neuchâteloise, initiée il y a plusieurs années, se poursuit. Une subvention de 6 000 € est sollicitée au titre des coopérations franco-suisses.

I. Vers le renforcement d'un espace culturel commun avec la Suisse

Dans la région Bourgogne Franche-Comté environnée de pôles territoriaux puissants (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace...), le Grand Besançon a tout intérêt à marquer sa singularité en mettant en avant sa capacité à nouer des relations avec la Suisse et, plus encore, ce qui l'unit d'ores et déjà à la Suisse. La carte culturelle participe pleinement de cette volonté et de cette dynamique transfrontalière. C'est pourquoi le projet de territoire, approuvé en juin 2018, fait du renforcement de l'espace culturel commun avec la Suisse une priorité.

Eu égard à ces enjeux, le Grand Besançon a noué depuis plusieurs années des discussions avec les responsables de l'Association européenne du Festival de Caves pour consolider l'implantation du festival en Suisse et ainsi renforcer le sentiment d'appartenir à un espace culturel commun, transfrontalier.
Depuis 2016, le festival s'étend à la Suisse. La 13e édition du festival, en 2018, a donné lieu à trois représentations dans le canton de Neuchâtel ainsi qu'à l'accueil du théâtre Tumulte de Neuchâtel à Besançon. Cette coopération se poursuivra cette année, avec à nouveau trois représentations de part et d'autre.

Grâce au partenariat entre le Grand Besançon et la Ville de Lausanne, formalisé en novembre 2018, des contacts ont été noués avec la Compagnie heureuse et le Théâtre 2.21 à Lausanne. Ils permettent dès cette année une programmation franco-suisse renforcée : deux créations de la compagnie bisontine Mala Noche appartenant au festival seront jouées chacune deux fois à Lausanne en octobre 2019. Réciproquement, *Le laboureur de Bohème*, création de la Compagnie heureuse, a été jouée quatre fois à Besançon pendant le festival, en mai.
Les liens ainsi noués permettent d'ores et déjà d'envisager la suite, sous forme de « appels à monologues », dont la mise en scène sera assurée par le Théâtre 2.21.

Au total, plus de 4 000 spectateurs sont attendus aux 212 représentations programmées dans le cadre du festival.

II. Une subvention demandée au titre des coopérations franco-suisses

Comme en 2018, une subvention de 6 000 € est demandée au titre des coopérations franco-suisses. La qualité artistique et la renommée du festival, qui rayonne de plus en plus dans d'autres régions françaises, ne fait plus débat.

C'est pourquoi le Festival de caves bénéficie par ailleurs de subventions de la Ville de Besançon (11 000 €) et du Grand Besançon (9 000 €) au titre du fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles. En revanche, le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, après avoir soutenu le développement du festival au sein de cet espace de coopération pendant plusieurs années, a décidé de ne plus lui attribuer de subvention cette année.

Le budget prévisionnel de l'association pour 2019 s'élève à 154 500 €. La part de subventions représente 99 300 €, réparties comme suit :

Ville de Besançon	11 000 €
CAGB fonds d'aide manifestations culturelles	9 000 €
CAGB coopérations transfrontalières	6 000 €
Etat / DRAC	10 000 €
Etat / FONPEPS	3 000 €
Département du Doubs	14 000 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	25 000 €
Autres collectivités	5 400 €
Institutions professionnelles	900 €
Coproductions	15 000 €
Total des subventions	**99 300 €**

La perspective de la coopération pluriannuelle avec les partenaires lausannois, en complément de son assise neuchâteloise, permet d'asseoir le Festival de caves dans une véritable logique transfrontalière. Cette dynamique rejoint ainsi l'ambition du Grand Besançon de renforcer l'espace de coopération avec la Suisse. Il est donc proposé de répondre favorablement à la demande de subvention du Festival de Caves et de lui allouer un montant de 6 000 € au titre de ce volet transfrontalier.

M. D. SCHAUSS, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association européenne Festival de caves au titre de la coopération transfrontalière.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 1